L'ABEILLE.

PAR BULLITT, F. BULLEN & MAGNE.

No. 52 rue Chartres.

NOUVELLE ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 24 MAI 1839.

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

HENRY CLAY,

DU KENTUCKY,

Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

L'auteur d'une communication signée [illegible] est prié de vouloir bien passer au bureau de l'Abeille [illegible] les renseignements exigés par lui.

MARINE MILITAIRE.

La Pensacola Gazette contient dans un de ses derniers numéros une lettre écrite à l'hon J. K. Paulding, secrétaire d'état de la marine, dans laquelle on appelle l'attention du gouvernement sur la situation de notre marine militaire.

La présence de la flotte française à Pensacola paraît avoir suggéré ces réflexions.

"L'écrivain avoue que la prise du fort de Ulloa [illegible] si peu de temps et avec de si faibles forces, a étonné tous les marins américains qui n'avaient qu'une bien faible opinion de la capacité maritime des français, et qu'il avait, ainsi que le commandant du fort, considéré comme ridicules les prétentions de l'amiral qui parlait de réduire le château avec [illegible] forces.

Après avoir vu les manœuvres de la flotte assaillante et son artillerie, la surprise a été moins grande. L'écrivain a vu un steamer portant 6 pièces de [illegible] qui faisait onze noeuds avec ses voiles [illegible] et de l'avis des meilleurs officiers de notre marine, nos plus fortes frégates ne pourraient résister à ce steamer."

Notre gouvernement doit en effet se hâter de faire construire quelques bateaux à vapeur de guerre afin de pouvoir défendre nos côtes si nous étions attaqués [illegible]. Nous sommes les seuls entre toutes les puissances maritimes, qui nous trouvions ainsi [illegible] sans défense.

DU LOTO.

Les lois de la Louisiane ont proscrit tous les jeux en général, jusqu'au jeu de quilles.

A dieu ne plaise que nous élevions la voix contre un acte éminemment moral, aussi la municipalité qui a [illegible] l'exécution pleine et entière de la loi n'a fait que user de son droit.

S'il ne se fut agi que du jeu de quilles, nous aurions [illegible] silence, non pas certes que nous méprisions le jeu de quilles, nous l'estimons au contraire, mais nous ne [illegible] pas. c'est comme le lapin [illegible]

Mais nous voyons avec peine que le Loto se trouve compris dans la proscription, nous n'osions désigner ce qui [illegible] les yeux sur cet innocent enfant [illegible] Pauvre Loto, si ancien, si savant, si inoffensif! grâce [illegible]

Le loto ce nous semble ne méritait pas d'être traité avec autant de sévérité, franchissons le mot, avec autant d'injustice. Il a des droits sacrés, imprescriptibles, [illegible] à la reconnaissance des hommes [illegible] à les méconnaître, nous allons les rappeler.

L'origine du loto se perd dans la nuit des temps [illegible] les délices des Koptes et des anciens Egyptiens [illegible] plutôt un savant [illegible] Champollion [illegible] la bibliothèque du roi [illegible] no. 22,151. [illegible] On en croit l'illustre antiquaire, c'était le secret qu'on [illegible] aux initiés dans les mystères d'Eleusis, et ceux qui se permettraient d'en aborder n'ont [illegible] pointe de l'Obélisque de Luxor, ils y verront [illegible] parfaitement tracé sur lequel on distingue [illegible] nos. 21, 35, 29, 45. [illegible] quelques siècles, les traces du loto, nous ne [illegible] guères en accuser que ce [illegible] Omar qui [illegible] de brûler la bibliothèque d'Alexandrie et [illegible] pas la perte la moins sensible pour nous. [illegible] Homar comme vous voudrez, est [illegible] le chef de la famille des Hongards que votre [illegible] c'est la cause de l'horreur qu'ils [illegible] toujours inspirée.

C'est en vain qu'on voudrait identifier avec une [illegible] d'orthographe, la filiation est visible et les [illegible] grands seigneurs, reconnus pour tels, n'en ont [illegible] constaté d'aussi claires, d'aussi incontestables.

Heureusement nous le retrouvons à l'époque d'Archimède [illegible] de jeunesse et de [illegible] les délices de ce grand mathématicien qui [illegible] la seule puissance de son génie défendit si longtemps [illegible] sa patrie, contre les flottes combinées de [illegible] Il est constant que lorsqu'un [illegible] soldat [illegible] ses jours, il était occupé à faire une partie de [illegible] avec un de ses élèves.

L'antiquité du loto est comme on le voit bien constatée depuis Archimède, il n'a pas cessé d'être le [illegible] des savants. En effet qu'y a-t-il [illegible] plus favorable au développement de l'intelligence [illegible] peut tout en le jouant résoudre un problème [illegible] discours académique [illegible] distraire; il n'en est pas plus [illegible] que le chien du [illegible] qui dort au pied de [illegible] de son maître en [illegible]

Si le Loto n'était considérable que par son antiquité, par sa science, il n'intéresserait que les savants et les érudits et nous ne sommes [illegible] Mais il [illegible] nous rappelle les douces années de notre enfance [illegible] les innocentes joies du foyer domestique.

Il nous semble encore être attablé avec tous les [illegible] parents. L'imagination [illegible] nous représente à nos yeux, la poitrine haletante, le corps [illegible] de crainte et d'espérance, l'œil fixé sur [illegible] attendait le numéro qui devait renvoyer [illegible] bienheureux quine [illegible]

Nous n'avons pas oublié les innocents Lazzis dont [illegible] voisin assaisonnait le tirage des numéros: le [illegible] 22 les deux cocottes, 69 le [illegible] 77 [illegible] 11 [illegible] et tout cela était le privilége de nous former [illegible]

Ces doux souvenirs de l'enfance ne nous ont jamais [illegible] toutes les fois que nous voyons jouer au Loto [illegible] avec intérêt les évolutions [illegible] Aussi nous n'avons [illegible] Corneille.

Au nom de l'Antiquité, de la science et des doux [illegible] nous [illegible] au jeu du Loto [illegible] Seconde Municipalité de rapporter [illegible] en sa faveur une [illegible] exception.

Hier dans l'après-dîner, une altercation [illegible] de l'Hôtel de la rue Conti, entre Mr. M... et un garçon de l'Hôtel à la suite de la [illegible] ce dernier se saisit d'un couteau et en porta à Mr. M... un coup qui l'atteignit à la tête. La blessure [illegible] pas dangereuse [illegible] que la justice pour suivre [illegible] Le coupable a été arrêté.

Notre correspondant de New-York nous annonce [illegible] la date du 15, que le trois-mâts Normandie, capitaine [illegible] de la Nouvelle-Orléans était [illegible] La goëlette Ann Louisa, arrivée à New-York [illegible] de la Vera-Cruz, le 11, n'a pas apporté une somme [illegible] aussi considérable qu'on le supposait d'abord [illegible] qu'il n'avait à bord que $30,000.

Nous donnons aujourd'hui quelques extraits des journaux du Mississippi qui, depuis quelque temps [illegible] aventures [illegible] qui paraît devoir être marqué chez les [illegible] horrible [illegible] Le manque d'espace nous oblige à renvoyer à un prochain numéro les réflexions que [illegible] depuis cette affaire [illegible]

Nous lisons dans le Courrier de Natchez, les détails suivants sur une affaire qui a eu lieu à Jackson (Mississippi) entre R. L. Dixon, greffier de la cour de chancellerie et M. A. J. Paxton.

Il y a quelques semaines le bruit courut que M. R. L. Dixon avait craché à la figure du gouverneur M. [illegible] M. Paxton crut de son devoir de [illegible] par la voie des journaux.

M. R. L. Dixon ayant rencontré M. Paxton à la cour de justice, lui donna, à ce qu'il paraît, une [illegible] pour lui apprendre [illegible] qu'il était permis à lui, R. L. Dixon, d'insulter publiquement le premier magistrat de l'Etat, sans qu'il en [illegible] encourir pour cela le blâme de personne [illegible] que l'affaire ayant été soumise à la justice, d'où [illegible] par le juge McKinley de la cour des Etats-Unis à une amende de $500. M. Paxton n'était point encore entièrement satisfait [illegible] d'amis armés de fusils et de pistolets, et se plaça avec eux dans une maison par laquelle il était sûr que M. Dixon passerait pour se rendre à son office. Mais ce dernier ayant été informé de ce qui se passait se prépara à se défendre, et il était depuis près [illegible] dans la rue, lorsque M. P. lui envoya un cartel. En homme prudent, M. D. crut devoir le refuser et il répondit qu'il avait un emploi très lucratif et que s'il acceptait ce cartel il le perdrait et se verrait privé, soudainement à la fois de [illegible] en occuper jamais un second dans l'Etat, si cette réponse n'était point celle d'un homme d'honneur, elle était au moins très logique. Paxton vexé de ce refus, s'avança alors vers Dixon, qui le prévint que s'il faisait un pas de plus il était au risque de sa vie. M. P. se retira, et la foule fit retentir presque simultanément les cris de hurrah pour Dixon.

Jusque là tout allait pour le mieux et sans une volée de coups de canne et une amende de $500, l'affaire n'avait eu aucun résultat [illegible] Mais le 19 au soir le juge McKinley, qui avait condamné Dixon à une amende de $500, fut attaqué [illegible] par M. James H. Boyd et reçut [illegible] forte contusion [illegible] Ce James H. Boyd [illegible] fonctions d'officier de la cour; il [illegible] que l'affaire de Paxton et de Dixon [illegible] l'amende [illegible] par le juge McKinley.

PERTE DU BATEAU A VAPEUR PILOT.

Nous lisons dans le Mercantile Advertiser de la Mobile du 22, que le steamer Pilot a touché à [illegible] sur les bancs de M'entire et a sombré en moins de dix minutes dans onze pieds d'eau. Le Pilot descendait la rivière. L'on dit que la perte est totale à l'exception de la machine que l'on pourra probablement sauver.

Nous lisons dans le Ogdensburg Times, que le quatre avril au soir, sept des huit américains faits prisonniers à Amherstburg, en janvier 1838, et qui avaient été enfermés dans la citadelle de Quebec depuis cette époque, ont été mis en liberté. Leurs noms sont Benjamin F. Pen, d'Ithica, N. Y. Abraham W. Partridge d'Augusta, N. Y; Henry L. Hull, d'Madison, Ohio; Theron R. Culver de Cayuga Co. N. Y; Chauncey Parker de Genesee Co. N. Y; Nathan Smith de Becford, Mich. Squire Thayer de Burlington, Vt.

L'emprunt de $3,500,000 à cinq pour cent, de l'Etat de Pennsylvanie, autorisé par un acte passé le 7 janvier 1839, a été pris à prime de la manière suivante:

Par la banque de Pennsylvanie,	$250,000
Do. do. "Berks County Bank",	100,000
Do. do. "Northern Liberties Bank",	25,000
Do. do. "Mechanics Bank,"	[illegible]
Do. do. North American Bank,	25,000
Par [illegible] agent de change à Philadel.	785,000
	$1,200,000

ELECTIONS DANS LE NEW JERSEY.

Les élections municipales ont eu lieu le 13 à New Brunswick (N. J.), le ticket whig a passé en entier à une majorité moyenne de cent voix.

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

Nous trouvons dans le journal officiel le rapport du comité des finances du conseil de la première municipalité, et nous en soumettons un sommaire à nos lecteurs.

Par suite de la division de la ville en mai 1836, la première municipalité commença ses opérations avec une [illegible] masse de propriétés foncières, un revenu plus que suffisant à ses besoins de police et un trésor dégagé de toutes dettes. Trois années se sont écoulées et suivant les renseignements fournis par le trésorier, la situation financière de la municipalité se trouvait être [illegible] de cette année comme suit:

Dû aux particuliers, [illegible]
[illegible] 357,270
[illegible] au théâtre d'Orléans 34,000
[illegible] 31,[illegible]
[illegible] à vue 80,000
$596,000 — $596,000

[illegible] pour bons de la ville, en faveur de la compagnie du théâtre, datés Décembre 1836 payables en 20 années et portant intérêt à 6 pr. cent. 200,000
[illegible] pour bons de la ville en faveur de McDonough du 6 mai 1837 en 25 ans, 6 pour cent. $217,000
$417,000 — 417,000
$1,033,000

Plus les intérêts des Bons de la Compagnie de Navigation garantis par la municipalité.

Pendant ce même temps les revenus de la municipalité se montaient à $764,910.

Les revenus de la municipalité pour 1839, sont évalués par le trésorier à $259,291

Et les dépenses fixes de la même année à 264,253

Sur cette somme le pavage entre pour [illegible], et le port pour 11,666.

Il résulte de cet état de situation que la municipalité doit une somme de $1,033,000, dont [illegible] payables dans 25 ans environ, portant intérêt à 6 0/0 et [illegible] exigibles d'ici à 60 jours, et cela avec une [illegible] vide, un port délabré et des propriétés communes extrêmement réduites.

Le rapporteur fait remarquer que $200,000 de [illegible] été émis par la municipalité pour construire un [illegible] qui n'a point été construit et qui ont seulement servi à augmenter le capital d'une compagnie d'assurance. La municipalité a donné $24,000 pour [illegible] a reçu $6,000 de dividende! et que l'affaire McDonough a été si onéreuse que le vendeur aurait [illegible] racheter sa propriété et garder les $217,000 de [illegible]

Il établit comme suit le bilan de la municipalité:

Actif: 1o. fonds disponibles. $37,413
2o. Billets à recevoir. 170,276
Sur cela, en litige [illegible]
Mis en cour, [illegible]
Dépôts à la banque des Citoyens 88,550
A recevoir à compte de la vente des propriétés McDonough 76,475
$170,276
3o. A recevoir en 1840 sur les propriétés à rente foncière [illegible]
4o. Do. sur le pavage [illegible]
[illegible]
5o. Montant dû par la paroisse d'Orléans portant intérêt de six pour cent, [illegible] 94,866
6o. Actions du Théâtre d'Orléans $200,000
Compagnie des Architectes 4,250
Banque des Améliorations 27,500
$231,750
7o. Taxes arriérées 20,611
8o. Dû par l'Hôpital 5,869
9o. Matériaux du pavage 21,501
1,139,817
10. Propriétés foncières disponibles 750,091
$1,890,505

Passif:
Engagements au comptant, 216,430
Do. à 60 jours 367,570
[illegible]
Bons portant intérêt à 6 pour cent, 417,000
$1,033,000

Le comité propose de diviser les attributions du contrôleur en deux parties bien distinctes. 1o. la police, 2o. les améliorations; il propose de nommer un trésorier pour chaque branche et de faire [illegible] le contrôle d'un trésorier par l'autre, ce qui annullerait le plan de contrôleur.

Suivant ce projet les dépenses de police comprendraient.

1o. Les salaires du maire, du recorder et des officiers et ouvriers attachés aux travaux publics de la municipalité. $72,553
2o. L'éclairage, le nettoiement des rues, les pompes, les écoles &c. 62,450
$135,003

Et d'affecter à ce service les recettes suivantes.
Taxes sur les charrettes [illegible]
Taxes sur les Marchands 8,000
[illegible] sur les cabarets, hotels &c. 40,000
[illegible] sur les bals et concerts 2,550
[illegible] sur les propriétés foncières 50,000
[illegible] sur les étaux d'huîtres 12,000
Amendes 2,000
[illegible] 12,000
135,000

A la branche d'Améliorations et Travaux [illegible] on attribuerait: les droits de Levée 35,000
Le marché à la Viande 51,000
Le marché aux Légumes 31,600
Les intérêts sur les $94,866 dûs par la paroisse. 5,691
Droit du cimetière 350
123,241

Et voici les dépenses qui en dépendraient:
Entretien des rues 22,700
Réparations du Port 20,000
[illegible] des propriétés 1,000
Taxes d'Etat, &c. 20,550
64,250

Le comité, pense que pour éviter à l'avenir les sacrifices ruineux auxquels on s'est soumis jusqu'à présent il faut avoir recours aux moyens suivants, (Voici, du reste, les termes même du rapport:)

Les dettes de la municipalité, à l'exception de celles aux banques sont ainsi qu'il suit:
A des particuliers [illegible]
Pour notes 31,650
Pour [illegible] payables à vue 80,000
$199,730 24
A déduire fonds en caisse, 31 mars 37,413 28
$162,316 96

Sommes à affecter spécialement à la liquidation de cette dette:
1o. Billets dont le paiement à l'échéance [illegible] environ $76,475
2o. Capital de propriétés vendues à rentes foncières, payables au commencement de 1840 et dont le rachat est hors de doute [illegible]
3o. Montant dû par divers propriétaires pour pavage de trottoirs 39,170
4o. Taxes arriérées 20,611 45
[illegible]

Le comité propose d'émettre des billets portant intérêt à [illegible] pour cent, payables à mesure que le capital des propriétés dans ce moment de rentes foncières deviendra rachetable, et identifiés avec ce capital. Ces billets seront offerts aux parties intéressées, en remboursement de ce qui peut leur être dû par la municipalité.

Le paiement de la dette ci-dessus à une époque [illegible] étant ainsi pleinement garanti, cela pourra [illegible] papier monnaie de la municipalité qui est encore en circulation et fournira en [illegible] temps aux détenteurs de ce papier un moyen [illegible] d'une valeur incontestable.

Il est extrêmement agréable au comité de pouvoir suggérer un moyen de racheter sans délai le papier-monnaie ci-dessus mentionné, car il considère cette [illegible] l'image du [illegible] comme le [illegible] de la démoralisation portant empreinte la preuve d'un contrat rompu.

La dette envers les banques s'élève à $352,000
On propose [illegible] la Banque des Citoyens d'accepter les billets qu'elle a actuellement [illegible] ses mains, comme sûreté collatérale, ce qui réduirait cette dette de [illegible]
$272,000
D'où l'on peut déduire le montant des prêts sans échéance fixe faits par diverses banques—D'après le contrat passé [illegible] ne sont remboursables qu'à volonté par la municipalité 93,000
$179,000
Montant auquel il faut pourvoir, environ 179,000

On proposera le renouvellement de cette dette pour [illegible] avec le privilége de renouvellements successifs [illegible] à parfait paiement, moyennant 20 pour cent que [illegible] chaque année en déduction du montant [illegible]

La ville garantira ainsi qu'il suit la dette ci-dessus:
Par hypothèque sur les propriétés désignées sous le No 9 dans l'état ci-joint des biens fonds de la municipalité, évalués à [illegible]
Ditto ditto No 10 [illegible]
Ditto ditto No 12 15,500
Ditto ditto No 4 64,000
Ditto ditto No 7 15,000
$901,950

Le comité n'a pas jugé à propos de pourvoir au remboursement de la dette du Théâtre d'Orléans parce que, dans cette opinion, l'intérêt sur les $200,000 de bons entre les mains de cette compagnie, ne doivent être calculés que du moment où elle aura exécuté les conditions auxquelles les dits bons ont été émis. Jamais il n'a pu entrer dans les intentions d'aucun conseil de [illegible] des bons [illegible] pour créer une compagnie d'assurance ou pour toutes autres opérations commerciales.

Si les arrangements proposés sont approuvés du conseil et mis à exécution, il restera au département des améliorations et des travaux publics les ressources suivantes:
Propriétés et autres moyens énoncés ci-dessus $1,890,505 30
A déduire les hypothèques proposées pour garantir les dettes de la municipalité, [illegible] ci-dessus 565,860
Reste en propriétés libres et autres moyens [illegible]

[illegible] de propriétés à faire au commencement de 1840 et qui sont affectées au paiement de [illegible] de la municipalité, il restera un [illegible] après l'extinction de ces [illegible] d'environ $191,503 49

Sur cette somme, déduction faite des à comptes [illegible] aux banques et [illegible] bons de la ville, il restera en 1840 une balance de plus de $90,000

Le comité ne comprend dans ces évaluations ni les droits de la municipalité à l'îlet de terre sur lequel est située la Douane [illegible] terrains [illegible] compris entre le chemin public et la levée du [illegible] Canal jusqu'à celle de l'Esplanade, [illegible] propriétés qui peuvent valoir des millions, et d'autres propriétés qui sont en litige.

Le comité entre dans quelques détails pour faire voir qu'en suivant une marche différente de celle qu'a suivie le conseil depuis quelques années la municipalité ne serait pas dans la situation précaire où on la voit [illegible] Mais pour atteindre ce but (estime le comité), [illegible] il devient nécessaire de vendre une portion de ses propriétés sans rapport; 1o. pour la soulager de la dette qui absorbe son revenu; 2o. pour paver les rues et améliorer son port, de manière à attirer le commerce, en donnant toutes les facilités désirables.

Lorsque la dette exigible de la Municipalité sera éteinte, sa dette annuelle pour les intérêts, &c. se trouvera réduite à environ $35,000, ce qui laissera alors un revenu net bien suffisant pour le paiement des intérêts et du fonds d'amortissement d'un emprunt d'un million à 30 ans et à 6 pour cent, si cet emprunt est jugé nécessaire.

Désirant faciliter l'exécution de ces plans soumis au conseil, le comité recommande:

1o. Que le comité de finances soit autorisé à mettre en vente, d'ici au 1er mars 1840, aux conditions et restrictions que le conseil jugera convenables, les immeubles suivans, et que le produit de cette vente soit affecté à la liquidation de la dette de la ville;

La totalité des propriétés que l'on propose d'hypothéquer aux banques, évaluées à $901,950

2o. Que le même comité soit encore autorisé à mettre en vente d'ici au 1er juillet prochain, avec un crédit de 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois les propriétés suivantes. Les deux tiers du produit de ladite vente seront spécialement affectés au pavage, et l'autre tiers à l'amélioration du port.

1o Les vieilles prisons Nos. 3 et 6 estimées à [illegible] $13,744
2o. Le lot triangulaire entre la rue Conti, la rue de la Levée et le chemin public 45,000
3o Do. [illegible] Vieille et Nlle. Levée, et la rue St. Philippe, [illegible]
4o. Dito [illegible] les Magasins bleus, rue de la Levée et Conti et le chemin public, 212,000
$752,744

En supposant que le produit net soit de $250,000, la proportion à consacrer au pavage mettra à la disposition du département des améliorations et des travaux publics, une somme de $600,000, en y comprenant la répartition qu'auront à payer ceux dont les propriétés font face aux rues pavées, et qui doit être strictement consacrée à cet objet.

Le comité recommande encore l'entreprise des travaux suivans:

1o. La construction d'un hangard soutenu par des colonnes en fer, et entouré de grilles en fer, sur le terrain faisant face au fleuve, entre les rues Bienville et de la Douane. Ce hangard devra avoir 300 pieds de long sur 60 de large. Une portion de ce hangard, selon le besoin, serait donnée à louage pour la vente et l'écran des épiceries, et du reste on ferait un marché au sucre.

2o. La construction d'un hangard semblable, entre les rues de la Douane et du Canal, vis-à-vis de la douane, exclusivement employé comme marché au sucre, pendant la saison.

3o. La construction de magasins ou entrepôts publics à 3 ou 4 étages, sur la levée, depuis la maison de Simon Cucullu jusqu'à l'Esplanade.—Ces entrepôts seront affectés à l'emmagasinage des marchandises de transit, pour l'intérieur, du sel, des poteries et autres objets massifs qui ne peuvent supporter les frais de charroi ou de transport.

Les dépenses de ces diverses constructions pourront être couvertes au moyen des fonds restant au trésor après le paiement des dettes particulières de la municipalité, qui ont été énumérées plus haut; le montant n'en sera guères au-dessous de $90,000. On y ajoutera le produit des ventes de toutes les propriétés sans rapport, ainsi que le revenu provenant du loyer des bâtisses à mesure qu'elles seront achevées.

Il serait bon d'ordonner de suite la vérification des propriétés ci-dessus désignées, ainsi que la levée des plans et la confection des devis.

4o. La continuation des trottoirs dans le faubourg Tremé, ce qui permettra d'employer pour environ $23,000 de matériaux, qui sont depuis long-temps payés, et ce qui fera rentrer immédiatement $14,000 dans la caisse de la ville.

Le comité croit devoir suggérer la nécessité d'entrer en arrangements avec les compagnies du Gaz et des Eaux, pour qu'elles aient à placer tous leurs tuyaux, avant que l'on procède au pavage d'aucune rue quelconque.

Le comité pense qu'il conviendrait de refondre entièrement le département du voyer de la ville. Il n'est dans ce moment sujet à aucune sorte de contrôle, quoique chargé de l'emploi de la presque totalité des fonds de la municipalité. Il est bon de faire observer que sous l'empire des réglements actuels, cet officier ne peut pas faire les vérifications requises et surveiller ou diriger en même temps les travaux en entreprise. L'économie que l'on a cru faire en abolissant l'emploi de sous-voyer, a coûté à la municipalité, d'intérêts seulement, une somme double ou triple du salaire retranché [illegible] $40 ou 60,000 dépensées en trottoirs sont restées sans [illegible] pendant la majeure partie de l'année passée, faute des inspections nécessaires. Le comité recommande la création de l'emploi d'inspecteur général des travaux de la municipalité, de veiller à l'entretien de ses propriétés, de soumettre de temps en temps au conseil les plans d'améliorations qu'il jugera convenables, de vérifier le pavage des rues et de déterminer la proportion des frais à la charge de chaque propriétaire, de lever les plans de toutes les propriétés de la municipalité, de s'en procurer et d'en conserver les titres, bref, d'agir en administrateur général de toutes les affaires privées de la corporation. Le dit inspecteur-général serait autorisé à employer un ou deux députés.

Le comité recommande comme mesure de police qu'il soit pris des arrangements avec la compagnie du Gaz pour l'éclairage de toute la ville, et que les dépenses additionnelles auxquelles cette mesure donnera lieu soient couvertes par une taxe sur les immeubles.

En terminant, le comité recommande fortement qu'il soit pris sans délai des mesures pour:

1o. Forclore toute hypothèque sur les propriétés Blanc et Fleytas, non encore payées.

2o. Faire un compromis avec la compagnie de Desséchement, afin de mettre un terme au procès pendant dans ce moment entre cette compagnie et la municipalité.

3o. Faire rentrer toutes sommes dûes pour pavage et taxes arriérées.

Ces trois articles embrassent plus de $350,000 des fonds de la corporation.

Le tout vous est respectueusement soumis avec les ordonnances suivantes:

1o. Ordonnance pour amender une ordonnance relative au trésor de la ville, et créant l'emploi de contrôleur de la ville de la Nouvelle Orléans, approuvée le 12 janvier 1830.

2o. Ordonnance pourvoyant au paiement des dettes de la 1re municipalité.

EDM. J. FORSTALL, rapporteur
CHARLES LESSEPS,
M. CRUZAT.

(Communiqué.)

COUR CRIMINELLE.

Séances du 20 et 21 Mai.

La Cour Criminelle vient de nous offrir ces jours derniers, un de ces petits drâmes judiciaires du second ordre, qui, quoique moins sanglants dans leur cause et moins terribles dans leur solution que d'autres, n'en sont pas pour cela moins dignes d'intérêt. C'était une affaire d'assaut et batterie d'une étrange nature. Nous nous empressons de mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs un résumé des débats qui ont occupé la cour pendant deux jours entiers (lundi et mardi derniers). Un journal du matin en a déjà dit un mot, mais son petit rapport est si incomplet, et les faits y relatés sont si peu exacts, que nous ne croyons pas qu'il soit encore trop tard pour faire paraître le nôtre.

Vers le milieu du mois dernier, il était environ six heures du soir, quand deux de nos jeunes gens créoles employés au bureau du Juge de Paroisse de la Paroisse de Jefferson, sortirent de leur greffe pour faire leur promenade habituelle, dont le but était d'ordinaire quelques parties de billards. Poursuivant leur route avec cette indolence et ce laisser-aller qui caractérisent la démarche de notre jeunesse, ils ne furent à bout de leurs parties de billards qu'à huit heures ou environ. Cependant, il était encore trop tôt pour rentrer au logis; ils résolurent d'aller passer le reste de la soirée avec les demoiselles Canielos, dont ils cultivaient la connaissance. Sur cela, Messrs. Laizère et Plicque cadet (c'étaient les noms des deux jeunes gens), se mirent en route.

Une de ces demoiselles (de couleur), la nommée Mary Canielos, cohabitait avec un Mr. Bell. Celui-ci ne voyait pas avec plaisir les visites fréquentes, selon lui, de nos jeunes gens. Il avait résolu ce soir-là de leur défendre l'entrée de la maison.

Mr. Laizère et Mr. Plicque cadet arrivent, Mr Bell est là, qui leur barre le chemin. Plicque veut ouvrir la porte; Bell s'y oppose et lui saisit brusquement le bras. Laizère intervient et défend à ce dernier de toucher à un seul cheveu de son jeune compagnon. De là s'ensuit une très vive altercation.

Pendant que tout ceci se passait, deux autres jeunes gens, attachés au même bureau que les deux premiers, sortaient pour faire leur promenade, mais cette fois un peu plus tard que de coutume; par hazard ou par dessein, ils enfilèrent la rue où se trouvait la maison des demoiselles Canielos, qu'ils connaissaient, eux aussi. Ces deux messieurs ont nom Henry Dugué et Plicque aîné.

Ils étaient précisément vis-à-vis de la maison Canielos, sur le trottoir opposé, au moment où la querelle dont nous avons parlé plus haut commençait à s'envenimer. Laizère aussitôt leur cria de sa place que quelque chose d'étrange se passait de ce côté. Dugué et Plicque aîné traversent, Bell, en face de quatre jeunes gens, renouvelle sa défense et se planta sur le seuil de la porte. Alors Dugué demande à Mary Canielos, qui était accourue au bruit, si elle aurait refusé l'entrée de sa maison; celle-ci [illegible] répond qu'ils peuvent entrer. Bientôt Dugué montrant du doigt à Bell le nom de Mary Canielos écrit sur la porte du magasin, la pousse et entre avec ses compagnons, en lui disant: "Je ne reconnais point maître ici que celle dont le nom est sur la porte." Bell, furieux, enragé, leur dit qu'il va chercher main forte. (Un instant après, Speckman, capitaine de la garde de Lafayette-ville, arrive avec ses hommes et Bell, et ordonne aux jeunes gens de le suivre en prison. Dugué s'avance et demande à voir le mandat qui l'autorise à entrer ainsi dans une maison privée et d'y arrêter ceux qui s'y trouvent. Speckman lui répond qu'il n'est pas venu pour raisonner ni pour entendre raisonner, mais bien pour l'arrêter lui et ses compagnons. Tous se refusent de le suivre; et comme le capitaine [illegible] ces réticences, Bell [illegible] qu'il pouvait les prendre de force, et qu'il répondait de tous dommages (I am good for the damages).

Speckman, enhardi par ces paroles, saisit Dugué violemment au collet, celui-ci se débarrassait des mains du capitaine, quand il reçut de lui un violent coup de poing au front. Laizère qui se trouvait à côté, porta aussitôt à l'aggresseur un coup de poing qui l'atteignit à l'oreille, et ce coup n'était pas plutôt porté, que le pauvre capitaine en reçut un second au milieu de la face de la part de Dugué qui était revenu à la charge. Alors tous les bâtons se levèrent en même temps, nous voulons parler des bâtons (clubs) des hommes de la garde, car les quatre jeunes gens n'avaient sur eux aucune arme quelconque, hors une petite canne qui était entre les mains de Plicque aîné. Dugué eut, à lui seul, à soutenir l'assaut du capitaine et de deux de ses hommes. Dans la mêlée, il reçut un terrible coup de bâton au front, qui l'étendit sans connaissance sur le carreau. Laizère fut jeté par la croisée et alla tomber dans la rigole de la rue. Il se releva aussitôt, et au moment où il se précipitait de nouveau dans la maison, on lui lança un violent coup de bâton sur la tête, qui lui fit de larges blessures, et le terrassa sur-le-champ. C'est dans cette situation qu'il fut transporté au bureau de police.

Dès le commencement du combat, Bell qui est d'une taille herculéenne, les voyant tous aux prises, s'était chargé à son particulier de Plicque aîné. Il l'avait saisi au collet, et l'avait fait retraiter dans une chambre voisine. Là, de toute la force de ses muscles et de tout le poids de son robuste corps, il avait presque écrasé le jeune homme au pied du mur, et il s'apprêtait déjà à le frapper au visage, quand celui-ci se souvint heureusement qu'il tenait une petite canne à la main. Ralliant toutes ses forces, il lui en assena un coup terrible au-dessus du nez, sur les deux yeux. Bell, étourdi, lâcha sa victime, et prit la fuite, et, pour nous servir de l'énergique expression du témoin, il s'enfuit à quatre pattes. La canne se rompit. Le jeune homme, exaspéré, laissa le frein à sa colère, et, du tronçon qu'il tenait encore, il lui en assena quatre autres coups. Bell, dans sa fuite, et tout en criant: Murder! rencontra Plicque cadet qui lui lança quatre coups de pied consécutifs au ventre.

Dugué et les deux Plicque se glissèrent peu après dans la cour, et là se rendirent. Pendant qu'on les conduisait au bureau de police, ils entendirent Speckman dire que s'il avait eu un pistolet, il aurait certainement fait feu sur eux.

M. l'Avocat du district s'était adjoint M. Deblieux pour la poursuite; MM. Preston et McMillen étaient les conseils des accusés Speckman et autres.

Après quelques instants de délibération, le jury les a déclarés coupables d'assaut et batterie.

(Communiqué)

Signor Cioffi—La portion de notre population qui sait apprécier la musique va faire une perte irréparable dans la personne de M. Cioffi qui va bientôt prendre en Europe la place que lui assignent ses talents et qu'il n'a négligé si longtemps qu'à cause de l'attachement qu'il porte à notre pays. Nous sommes tout à la fois peinés et charmés de cette détermination: car si nous avons le regret de perdre un talent au-dessus de nos éloges il faut se réjouir de voir ce jeune artiste aller briller sur un plus grand théâtre que celui que lui peut offrir un pays jeune trop encore pour exceller dans l'art musical.

Avant de nous quitter il veut donner un concert d'adieu qui pourra être compté parmi le petit nombre de ceux qu'on peut appeler grand. Nous ne doutons pas que le public Louisianais ne lui donne comme il l'a déjà fait pour tant d'autres, une preuve d'estime qu'il mérite si bien par sa bonne conduite et son beau talent.

(Communiqué.)

CONCERT DE Mr. CIOFFI.

Parler du talent de Signor Cioffi, serait chose superflue, car il est de ceux-là qui rencontrent peu d'émules dans l'un ou l'autre continent. Mais parler à propos de son concert, d'un artiste si distingué, c'est un devoir envers un public, dont la bienveillance saisira l'occasion de se manifester. Signor Cioffi se prépare à quitter notre ville, d'où la saison, et peut-être aussi les réformes qu'elle exige de la part des directeurs de théâtres l'éloignent à son grand regret. C'est aux amateurs des beaux-arts qu'il appartient de prouver que leurs regrets ne sont pas moins sincères, et à s'empresser de lui en donner le flatteur témoignage en honorant de leur présence sa soirée d'adieu.

ADDIO DEL SIGNOR CIOFFI.

I fogli pubblici annunziano che questo nostro concittadino, che a suoi talenti sublimi nel maneggio del trombone unisce tutti i pregi del gentiluomo, è che per questo doppio titolo ha saputo conciliarsi l'affezione e la stima pubblica in queste contrade, tratta grandi allontanarsene, non sappiamo se per sempre o per un tempo limitato. Nell' uno è nell' altro caso, siaci permesso di unire, a quella del publico Americano le nostre espressioni di vera displacenza per un avvenimento che lascia il nostro teatro vedovo di uno de' suoi migliori ornamenti, è ad un tempo la nostra società, nel duolo per la perdita di uno de' suoi membri più cari. Avremo, è vero, il bene di ammirare per l'ultima volta questo inimitabile artista nel concerto che si propone dare dimani Sabato 25 del corrente; ma è questa una consolazione che ci renderà più sensibile il di lui allontanamento da noi. Ma, Sic fata jubent.

MOLTI ITALIANI.

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN, CE JOUR.

Par J. B. Blache, à 5 heures, sur la Levée, en face de la rue des Ursulines—pommes de terre.

Par J. A. Beard, à 10 heures, dans la rue du Canal,—groceries.

Par Thos. J. Spears, à 10 heures, enc. Gravier et Magasins—eaux de vie, &c.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

COTON—Les ventes d'hier peuvent être estimées à 2000 balles [illegible] une vente de [illegible] balles a eu lieu à 15 cents pour le [illegible] ce qui est environ [illegible] de baisse sur les derniers prix. Dans l'état actuel du marché nous n'osons [illegible]

SUCRE—Les acheteurs de sucre commencent à devenir rares, et le marché commence à devenir inerte. Les qualités [illegible] cependant à [illegible] (6 à 6½).

MELASSE—Les détenteurs sont [illegible] leurs demandes [illegible] que cet article devient rare sur la levée. Les ventes d'hier se sont faites à 35 cents pour les parties dans de bons barils. [illegible]

La FARINE a éprouvé une [illegible] de 25 cents [illegible] des ventes considérables se sont effectuées. Nous avons entendu parler d'une opération de 1000 barils pour les marchés du Nord à $9. Les arrivages continuent à être considérables.

MAIS—Il était hier question d'une vente de 3000 boisseaux à 61 cents; ferme à 65 cents avec d'assez bonnes demandes.

L'EAU-DE-VIE est bien rare et bien demandée à 60 cents; [illegible] signalons une vente de 200 tonneaux à 60 cents.

Les PROVISIONS sont calmes et s'écoulent difficilement [illegible] L'existence sur place de toutes les sortes est considérable et [illegible] à vendre. Nous ne connaissons cependant aucune vente au-dessous de nos cotes.

DERNIERES DATES.

New-York [illegible] 11 [illegible] av. 20
Boston [illegible] av. 19
Philadelphie [illegible] av. 17
Washington [illegible] 11 Paris [illegible] av. 17
Baltimore [illegible] 15 Bordeaux [illegible] av. 17
Charleston [illegible] 17 Madrid [illegible] av. 17
Vera-Cruz [illegible] 11 [illegible] av. 20
Tampico [illegible] av. 15
Mexico [illegible] 22 Houston [illegible] av. 16

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

15 Mai 1839.

Les fonds [illegible] légère hausse [illegible] Actions de la banque des Etats Unis [illegible] 117½ et 118.

[illegible]

PHILADELPHIE, [illegible] Le marché des fonds est calme [illegible]

CHARLESTON, 9 mai.

COTON—Les opérations de la semaine [illegible]

RIZ [illegible]

FARINE [illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Feray, Healy, Boston, S & J P Whitney
North America, Heath, Havre, L H Gale
Henry, Pierce, Liverpool, J Grimshaw
Brick Mary Elizabeth, Hawley, N. York, G Bedford
Sarah Analy, Borden, Havane, Groning & co
Goel. Leo, Pripp, St. Marks, [illegible]
Veracruzana, Sanchez, Campêche, J Pratts
Corinto, Hitchcock, Galveston, J G Rowland
Select, Graham, Mobile, capit
Mary Ellen, Ellis, Pensacole, do
Concuko, Moss, Sabine, do
Sloop Mary Elizabeth, Harris, Pensacole, capitaine

ARRIVES.

Bateau de remorque Hudson, Davis, des Passes, avec le navire Superior, les goels. Uncas, Molaretta et Pompino. Laissé la barre S. O. le 21 du courant, à 8 heures p. m. brick Virginia et une goel de la Mobile en vue; deux goels dans la rivière.

Bateau de remorque Tamaroscan, Paulding, des Passes, avec le navire Caledonia, les goels. Louisiana, Belle et Dream. Laissé la barre le 22 courant, à 3 heures p m bricks Maryland, Oconee et la goëlette Staunchion en vue, rien de nouveau dans la rivière.

Navire Caledonia, Massauw, de Liverpool
Navire Superior, Tucker, de Liverpool
Goel. Louisiana, Auld, de Labacca, Texas
Goel. Belle, Ecman, du Port Pontchartrain
Goel. Dream, Kolluley, de Galveston
Goel. Molaskia, Hawks, de Tampa Bay.
Steamer Rodney, Day, de la Mobile
Steamer John Linton, Kimball, de Natchez.
Steamer Isabella, Walker de la Mobile
Steamer Danube, Whitten de Cincinnati
Steamer Manchester, Snooker, de Shreveport
Goel. Pompino, Monroe, de la Mobile.
Goel. Uncas, Redders, de Wilmington.
Steamer Teche, Chauvin, des Natchitoches.
Steamer Columbus, Holleman, de Cincinnati
Steamer Nashville, Cole, des Opelousas.
Steamer Norma, Haygood, des Opelousas
Steamer Chancellor, Shellcrop, de Ripley O.
Steamer Levant, Laurent, du Bayou Sarah.
Steamer A. Fuseher, Main, de St Martinville.

MEMORANDA.

Parti d'ici et arrivé à New York, le 15 mai, navire Normandie, Lyon

Parti d'ici et arrivé à Charleston, brick Chapman, Boston 11 mai—Arrivé, goel. Warwick, Curtis, de la N. Orléans.

Le navire paquebot NORTH AMERICA, capitaine C. Heath, ayant été retenu, partira positivement de la Levée, à 8 heures. Les passagers sont requis de se trouver à bord à l'heure ci-dessus. Le sac aux lettres sera enlevé du bureau du [illegible] à 4 heures.
24m LEVI H. GALE, 93 Commune.

AVIS.—Le bateau à vapeur NORTH AMERICA, ayant été retenu, partira positivement aujourd'hui du bas de la rue Lafayette, à 10 heures du matin. Les passagers sont requis de se trouver à bord à l'heure ci-dessus. 21 mai

Le brick LOUISA FREDERICA, capt. G. Scholburg, de Brême, est en déchargement entre les deux marchés. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. Si les marchandises ne sont point réclamées sous le délai [illegible] par la loi, elles seront envoyées à la Douane.
22m—3 G. SCHOLBORG.

Le navire OLYMPIA, capitaine Gray, arrivé du Havre, est en déchargement vis-à-vis de la [illegible] 2e municipalité. Les consignataires sont priés de retirer leur marchandises.
21 mai F. PERRET.

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES.

AYANT appris qu'il existait des doutes sur la question de savoir, si les terrains sur lesquels sont érigées les bâtisses qui doivent être tirées dans cette loterie, seront ou non compris avec les bâtisses, nous avons cru premièrement que le titre seul de Loterie de Propriétés Foncières, était suffisant pour convaincre les personnes les plus scrupuleuses; mais comme l'observation nous a été souvent répétée, nous croyons qu'il est nécessaire de déclarer que les terrains sont compris avec les bâtisses, et que les fortunés détenteurs des billets gagnants, recevront les lots et les bâtisses, exempts de toute charge quelconque. Nous sommes charmés en même temps, d'annoncer que la demande de billets est très grande, et nous avertissons ceux qui se disposent à prendre une chance, de ne point attendre jusqu'à ce qu'il ne soit trop tard; car nous croyons que le nombre des billets réservés pour la Louisiane, sera bientôt épuisé.
21m—1a SCHMIDT & HAMILTON.

HOTEL DE MANDEVILLE.

Le soussigné informe respectueusement le public que son hôtel est maintenant ouvert.

Le prix de la Pension est comme suit:
Par mois [illegible]
Enfans et Domestiques 30

Un steamboat partira les Lundi, Mercredi, Vendredi et Dimanche à l'arrivée des Chars de 3 heures de l'après-midi.
24 m—8 J DAVIS.

AVIS—M. JOHN S. WALDON est notre agent pendant notre absence de la ville et il est le seul qui ait droit d'agir en notre nom.
21 m SHALL & BROWN.

ESCLAVE FUGITIF.

$10 DE RECOMPENSE.—Est parti marron, il y a environ cinq semaines, le nègre GEORGE, âgé d'environ 28 à 30 ans, taille au-dessus de la moyenne, bien pris, ayant beaucoup de barbe, complexion rougeâtre. Il a les pieds très courts et un de ses gros orteils se replie en dessous. Il a des lèvres très grosses.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera à la geôle. 24m—3

JUMENT TROTTEUSE A VENDRE.

Une jolie JUMENT trotteuse, chatai[illegible], âgée d'environ 6 ans et demie, de 14 mains et demie de hauteur, très docile à la selle et au harnais, garantie en bonne santé. Le propriétaire n'a d'autres raisons pour la vendre que celle de son départ du pays.

AUSSI—Une bride et une selle anglaise presque neuve.

S'adresser aux écuries de M. Dubois & co, (Tattersall), rue St-Charles, ou au No. 9, Bank Place. 24m

ARRIVE par le navire Zampa:

Fruits dans leur propre jus, tels que abricots, pêches, prunes de reine claude, mirabelles, fraises, framboises, groseilles et cerises par caisse de [illegible] bouteilles, fraises par caisse de 12 et 18 bouteilles, abricots entiers en boîtes de fer blanc, pêches entières, do., sardines par caisse de 24 boîtes et un très joli assortiment de dindes, entières truffées, lièvres do do, pâtés de foies gras de Strasbourg truffés, foie gras do do en terrine, pâtés de lièvres, de bécasses, de perdrix et perdreaux, de pluviers dorés, chappons aux truffes, poulets do, d'ortolans do, alouettes do, perdrix et perdreaux do, bécasses do, saumons à l'huile, aloses en tranches, Glondins à l'huile, tubins do, champignons, câpres à la provençale, truffes en grandes boîtes, 2/3 et 1/2 boîtes.

à vendre par LOREILHE & VALETON,
24 mai cor. Royale et Douane.

FIEVRE TREMBLANTE—La mixture de Rowland n'a jamais manqué de guérir la fièvre tremblante dans les cas où elle n'est point liée avec d'autres maladies. Elle est aussi excellente pour guérir les maladies de la même nature que les fièvres tremblantes, savoir; Faiblesse nerveuse, débilité générale, fièvre rémittante, dyspepsie, manque d'appétit, brûlement d'estomac, jaunisse, dissenterie, diarrhé, constipation, fièvre bilieuse. A vendre dans la plupart des pharmacies de la Nlle.-Orléans, et en gros par
JARVIS & ANDREWS,
24 m—8m Agent pour les Propriétaires.

44 75 67 71 [illegible] 60 11 30 34 53 54, 6

Tirage de la Grande Loterie d'Etat, Classe pour 1839.

UN GROS DE LOT $12,000.

BILLET SEULEMENT $3 00 !!!

GRANDE LOTERIE D'ETAT.

CLASSE EXTRA 64.

Autorisée par la Législature de cet Etat,

Devant être tirée Vendredi 24 mai 1839, à 7 heures P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.

S. DAVIS & Co., Directeurs.

75 numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME.

1 Lot de	$12,000	$12,000
1 "	3,000	3,000
1 "	2,000	2,000
1 "	1500	1,500
1 "	1000	1,000
6 "	500	6,000
27,814 lots montant à		$145,798

Billets $3 00, moitié $1 50, Quarts 75 cts.

Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, au No. 16, encoignure St. Louis et Chartres. 24 m

7 32 62 49 1 48 60 31 6 20 46 53

Sont les nos. sortis de la Loterie des Ecoles Gratuites—Classe B.

UN GROS LOTS DE $12,000.

$3,000, $2,000, $1,600, 16 de $1,000.

BILLETS SEULEMENT $2 50

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES

Classe 88.

Sera tirée demain, 24 mai 1839, à 6½ heures du soir, à l'Arcade Banks, rue des Magasins.

J. K. MEAD, Directeur.

24 numéros balottés 14 numéros sortant.

PROGRAMME.

1 Lot de	$12,000	$12,000
1 "	3,000	3,000
1 "	2,000	2,000
1 "	1,600	1,600
1 "	1,250	1,250
40,544 Lots, montant à		[illegible]

Billets $2 50; demi $1 25, quarts 62 cts.

Billet seulement ou par paquet à vendre aux principaux vendeurs de cette ville, au bureau des Directeurs, No. 8, Arcade de Banks. 23 m

J. B. FIELD, 47 Bienville, offre en vente les articles suivants:—400 sacs café de la Havane; 100 do do de St.-Domingue; 500 boites blanc de baleine; 200 boites de 6 et 18 liv. thé impérial et poudre à canon; 100 caisses en boites de ferblanc de 2 liv; 2500 do Hyson Skin; 200 jarres huile d'olive; 100 boites moutarde de Londres; 200 flacons anisette, 100 caisses bitters de vin; 50 do. Marinades; 25 do catsup de tomate; 25 do do de champignons; 40 barillets gros plomb à tirer; 200 barils eau de vie de dôme. 1ère. preuve; 150 do. Genièvre de [illegible] marque de l'ancre; 80 do. rum de N. E.; 30 boucauds [illegible] eau de vie des marques A. Seignett et J. J. Dupuy; 20 do Genièvre de Hollande; 25 quarts barriques eau de vie de Champagne; 10 barils Alcohol; 30 barriques Saleratus; 20 barils alum; 25 barriques sel Epsom, 150 rouleaux corde d'emballage du Missouri; 5000 gals. huile de lin en barils, tierçons et boucauds; 1000 do huile de baleine rafinée; 2000 do. huile pressée en printemps; 1500 do do en été, 150 barils huile de [illegible]; 500 barillets blanc de plomb pur No. 1, en barillets de 25 liv.; 20 do do en do do 3 à 500 liv.; 300 barillets peinture verte; 5 caisses [illegible] ocre jaune et vert; 300 barillets peinture verte, verres à vitrer; vernis, esprit de Térébentine, &c., &c. 25 m

MEDECINES—35 onces Quinine; 25 barils Sel Epsom; 20 caisses préparations chimiques de Carpenter; 50 caisses mixture tonique de Rowland, et un grand assortiment de médecines, à vendre en gros ou en détail par JARVIS & ANDREWS, 24 m Enc. Commune et Tchoupitoulas.

LES circulaires sur le coton, du 22 courant, publiées par Mr. Vincent Nolté, à vendre par BRUSLE & LESSEPS, libraires, 21 mai Encoignure Chartres et Conti.

SEL DES ILES TURQUES en sacs de 2 boisseaux à vendre en quantité convenables aux acheteurs par 24m ALEX PARKS, 85 Commune.

BILLETS de l'Alabama, billets de banque est certificats de dépôt sur les banques de l'Alabama demandés par ANDREWS & BROTHERS, 21m 50, rue Camp.

TOILE D'EMBALLAGE—500 pièces du Kentucky, en magasin et à vendre par FRANKKIN & HENDERSON, 24 mai Enc. Natchez & Bank Place.

CORDE—1000 rouleaux corde d'emballage du Kentucky, à vendre par FRANKLIN & HENDERSON, 24 mai Enc. Natchez et Bank Place.

SAINDOUX—500 barillets, qualité prime, en débarquement du steamer Algonquin, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 24 mai 38, rue Nouvelle-Levée.

HUILE DE PALMACHRISTI—12 barils No. 2, en débarquement et à vendre par DURRIVE & DE BLANC, 24 mai 42 et 43, rue de la Nouvelle-Levée.

CLOUX—400 barillets cloux assortis, de Boston, en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 24 mai 96, rue des Magasins.

VITRES—300 boites vitres à vitrer de Pittsburg, grandeur assortie, reçues par le steamer Mogul et à vendre par 24m J. B. PREVOST, 37 Camp.

CHARBON—79 tonneaux charbon de canal, en débarquement du navire Silvanus Jenkins, à vendre par H. C. CAMMACK & Co., 24 mai Bank Place.

BŒUF—300 barils bœuf mess mess, en débarquement de chalands et à vendre par MAHARD & SIGERSON, 24 mai 38, Nouvelle Levée.

TOILE D'EMBALLAGE—600 pièces grosse toile d'Ecosse, imitation du Kentucky, à vendre par H. C. CAMMACK & Co., 24 mai Bank Place.

FARINE, Bœuf et Porc, en débarquement de chalands, à vendre par HANNAY & ROBERTSON, 24 mai 57, Nouvelle Levée.

JAMBONS ET EPAULES—3000 liv. jambons et 7000 liv. épaules, en débarquement de chalands, à vendre par HANNAY & ROBERTSON, 24 mai 57, Nouvelle Levée.

LARD—Une grande quantité de lard assorti en magasin et à vendre par S. B. MULLEN, 24 m 17, rue Poydras.

SAINDOUX—325 barillets saindoux prime en magasin et à vendre par S. B. MULLEN, 24 m 17, Poydras.

RUM de la Nlle.-Orléans—Un assortiment de rum en magasin et à vendre par S. B. MULLEN, 24 m 17, Poydras.

PORC M. O., prime, prime nou, bajoues, à l'inspection et à vendre par S. B. MULLEN, 24 m 17, Poydras.

JAMBONS—40 boucauds jambons qualité supérieure, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 14, Poydras. 23m

PLATS COTES—100 boucauds, en magasin et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 21 mai 14, rue Poydras.

WHISKEY—300 barils whiskey de différentes marques, à vendre par JOS LANDIS & Co. 14, Poydras. 21 mai

SAINDOUX—1500 barillets saindoux, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 24 mai 14, rue Poydras.

SAINDOUX.—En magasin et à vendre par HANNAY & ROBERTSON, 24 mai 57 Nouvelle Levée.

GENIEVRE DE HOLLANDE—21 pipes de qualité supérieure, à vendre par R. GRONING & Co. 24 mai

SEL—3200 sacs sel fin et gros de Liverpool en débarquement et à vendre par ALEX. PARK, 85 Commune. 21 m

FARINE—300 barils farine superfine à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 24m 14, rue Poydras.

FARINE—950 barils en bonne condition pour l'exportation, à vendre par G. DORSEY, 41 Nlle. Levée. 24m

WHISKEY—110 barils en débarquement du steamer Columbus, à vendre par G. DORSEY, 44 Nouvelle Levée. 21m

PLATS-COTES—150 barriques en magasin et à vendre par G. DORSEY, 41 Nouvelle Levée. 24m

BALAIS DE BLE—250 doz en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44 Nlle. Levée. 21m

FARINE—90 barils en débarquement du steamer Columbus, à vendre par G. DORSEY, 41 Nlle. Levée. 24m

FICELLE—50 balles ficelle, article supérieur, à vendre par FRANKLIN & HENDERSON, 24 mai Enc. Natchez et Bank Place.

CAFE—200 sacs café de Java, Sumatra et Manilla, en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 96, Magasins. 24 mai

BŒUF—150 barils bœuf séché, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, rue Nouvelle-Levée. 23 mai

EAU-DE-VIE—3 demi-pipes eau-de-vie, 1/4 pipe genièvre, à vendre par VAN WYCK & Co. 21 mai 35, rue du Camp.

VIN—10 caisses vin de Bourgogne pétillant, à vendre par VAN WYCK & Co 35, rue du Camp. 24 mai

COFFRES FORTS—6 coffres forts avec trous et boites, à vendre par VAN WYCK & Co 24 mai 35, rue du Camp.

BLANC DE PLOMB—150 barillets en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 24 mai 96, rue des Magasins.

HUILE DE TANNEURS—28 barils, en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 96, rue des Magasins.

HUILE DE LIN—3 barriques, en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 24 mai 96, rue des Magasins.

PLOMB A CHASSE—300 sacs en magasin et à vendre par VAN WYCK & Co. 24 mai 35, rue du Camp.

ACIER—6 tonneaux acier en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 24 mai 96, rue des Magasins.

PORTER DE BARCLAY DE LONDRES, en barriques de 6 et 8 dz chaque, à vendre par H. C. CAMMACK & Co. Bank Place 21 mai

PEINTURE.—4 barillets peinture verte à l'huile et 8 barriques ocre jaune, à vendre par H. C. CAMMACK & Co, Bank Place. 24m

BŒUF et langues fumées, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 24 mai 38, Nouvelle Levée.

VIN—13 pipes vin de Madère de Sicile, en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 96, Magasins. 24 m

SUCRE en magasin, à vendre par B. LAUDUMIEY, 16 St Louis. 24 m

TRITES sur New-York, à vendre par VAN WYCK, 35, rue du Camp. 2 mai

FOIN—200 balles foin anglais, à vendre par H. C. CAMMACK & Co, Bank Place. 24m

PORC mess et clair à l'inspection et à vendre par S. B. MULLEN, 17 Poydras. 24 m

EPAULES—150 boucauds, à vendre par JOS. LANDIS & Co, 14, Poydras. 21m

BŒUF—100 barils et demi do, bœuf mess, à vendre par ROBT. H. WHITE, 40 Poydras. 23m

CIGARES—500,000 cigares de la Havane de différentes marques en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 80 St. Louis. 22 m

BAS DE COTON et de fil et demi-bas en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 23 m

TOILE—4 balles toile française en débarquement et à vendre par KOHN, DARON & Co., 28, Bienville. 23 m

SUCRE de la Havane et St.-Jago, blanc et jaune, en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co, 28 Bienville. 23 m

GINGHAMS à carreaux et blanc, mousseline anglaise, en magasin et à vendre par KOHN DARON & Co. 28, Bienville. 23 maj

TABAC—950 balles tabac de Saint-Yago, en magasin et à vendre par KOHNDARON & Co. 28, Bienville. 23m

PAPIER—9000 rames papiers à enveloppe de différente grandeur, en magasin et à vendre par EDW. SPRAGUE, 28, Douane. 23 mai

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi, 24.

Sixième Représentation de LES HUGUENOTS,

Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer, paroles de Scribe.

Décorations nouvelles peintes par M. DEVELLE.

2me. Acte.
LES JARDINS ET LE CHATEAU DE CHENONCEAUX.
3me. Acte.
LES GRANDS PRES-AUX-CLERCS.
4me Acte.
UN SALON A L'HOTEL DE NEVERS,
5me Acte, (1er tableau.)
UNE SALLE DE BAL A L'HOTEL DE SENS
2me. Tableau.
L'extérieur d'un Temple Protestant.
3me. Tableau.
Vue de Paris au Clair de la Lune.

Vû la longueur de cet ouvrage, le spectacle commencera à 7 heures. Les bureaux seront ouverts à 6 heures et demie.

Mardi, 28 avril 1839.

Bénéfice de M. DEVELLE,

Peintre décorateur du Théâtre.

La reprise de

LE PETIT CHAPERON ROUGE,

Opéra comique féerie en 3 actes de Boyeldieu.

MADELON FRIQUET,

Vaudeville nouveau en 2 actes.

Le spectacle commencera à 7 heures.

GRAND CONCERT INSTRUMENTAL.

SIGNOR CIOFFI, sur son départ pour l'Europe, informe respectueusement les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donnera un Concert d'Adieu, samedi prochain, 25 courant, dans la Salle de l'Hôtel Saint-Louis, le souvenir le plus flatteur qu'il puisse emporter est celui de leur présence.

PROGRAMME.

1ere. PARTIE.

1o.—Ouverture de Fra-Diavolo, à grand spectacle, Auber.
2o.—Trio de Trombonne, exécuté par Mr. Cioffi et deux de ses élèves.—Cioffi.
3o.—Solo de clarinette, exécuté par Mr. Hennings. Behr.
4o.—Variations sur le trombonne, exécuté par Mr. Cioffi.—de Bériot.

2e. PARTIE.

1o.—Ouverture à grand orchestre, de Rossini.
2o.—Solo de trompette à clefs, par Mr. Roda.—de Rossini.
3o.—Variations de flute, par Mr. Patterson.—de Nicholson.
4o.—Variations pour trombonne, sur l'air "Home sweet home," arrangées par Sor. Cioffi.

Le concert commencera à 8 heures précises.

TICKETS $1 00.

On peut s'en procurer chez MM E. Johns & co, Norrès & Brocard, B. Casey et à la Salle Saint-Louis. 22 mai—4

ANNONCE PUBLIQUE.

DIMANCHE 26 mai 1839 à cinq heures du soir, sur la grande place d'armes, Grande ascension de 75 pieds de hauteur sur la corde, par la jeune demoiselle Sciarra, en traversant toute la place. Elle montera et descendra avec la plus grande facilité. Le spectacle de la corde sera terminé par le jeune Américain son élève. L'amusement sera divisé en jeux d'équilibre, de force et d'adresse tous nouveaux. Un grand ballon sera tenu en équilibre et annoncera le départ de la jeune demoiselle. M. Sciarra exécutera le grand tour d'avaler une barre de la longueur de 30 pouces, et il fermera la bouche après. De brillants feux d'artifices fermeront le spectacle. Pour couvrir les dépenses la famille Sciarra met toute sa confiance dans la générosité du public Louisianais. 21m

GRAND CHANGEMENT ET ATTRACTION EXTRAORDINAIRE

TROIS NOUVELLES PIECES!!!

GRAND DIORAMA DE HANINGTON, ET FIGURINES ITALIENNE OU AUTOMATES MOUVANTS,

FORMANT le spectacle le plus extraordinaire et le plus intéressant qu'on ait offert à la curiosité publique en Amérique.

Cet établissement sera ouvert ce soir et demain au soir, à la salle de bal de la rue d'Orléans, auprès du théâtre, à 8 heures du soir.

Le spectacle commencera à 8 heures—Prix d'entrée $1—Enfants moitié prix.

ORDRE DE L'EXHIBITION.

PAYSAGE ITALIEN.—Par Grain.

SUPERBE DIORAMA NOUVEAU, Par Hillyard.

LE DEPART DES ISRAELITES,

Dans lequel on voit une grande procession, de magnifiques bâtisses, et dans le lointain les Pyramides, &c.

LE DIORAMA NOUVEAU

D'une cave des Contrebandiers au clair de la lune, Par J. Evens, de New York.

La beauté de ce tableau a été universellement admirée. Une bande de contrebandiers est vue sur le devant, l'on voit la lune glissant mollement sur les ondes lointaines, et de petits bâtiments passant à l'entrée de la caverne, les étoiles qui brillent augmentent la beauté de cette scène.

VUE DE LA BEDASSARA, EN ESPAGNE.

GROTTES DES FEES.

Ce tableau surpasse en magnificence tout ce qui a été présenté au public jusqu'à ce jour.

SCENE DE LA FIANCEE D'ABYDOS DE BYRON. Par Jones.

VUE MARINE,

Clair de Lune, Tempête et Naufrage.—Par Grain.

L'admirable et superbe FANTOCCINI ITALIENNE, dans laquelle on introduira de nouvelles figures dans l'ordre suivant: l'Equilibriste Turc, l'Homme moderne, Harry Bluff, le matelot, avec hornpipe l'Equilibriste avec une chaise, et Joe Grimaldi, le paillasse comique.

La soirée sera terminée par la CONFLAGRATION DE MOSCOU, Telle qu'exhibée par le célèbre Maelzel. 20 mai

L'EXHIBITION

Des deux Tableaux Sublimes et Moraux D'ADAM ET EVE, connus de Dubufe,

EST maintenant ouverte au No. 72, rue de Chartres, trois portes après la rue Bienville. La grande célébrité que ces tableaux ont acquis dans ce pays et en Europe, rend tout commentaire inutile.

Les heures d'admission sont depuis 8 heures du matin à 9 heures de l'après midi.

Billets pour la saison, $1 00

11 mai

DRAGONS D'ORLEANS DE 1814 ET 1815.—VOUS êtes prévenus que la compagnie montera à cheval Dimanche, 26 de mai, et se réunira sur la Place St. Antoine, à 6 heures précises du matin pour une revue ordonnée par la loi. L'appel aura lieu à 7 heures précises. L'équipement et armement complets. Pantalon blanc. Par ordre du capitaine.

BELLANGER,
22 mai—4 Maréchal de logis chef pro tem.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.

LA compagnie montera à cheval dimanche prochain, 26 du courant. L'appel se fera à 6 heures précises. Par ordre du capitaine.

E. PLANCHARD,
21 m maréchal des logis chef.

VOLTIGEURS ATTENTION!

LA compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 26 du courant, à 6 heures du matin, pour une sortie d'obligation de la Légion.

Les membres sont invités à ne pas négliger cette sortie, elle les intéresse ainsi que la compagnie.

Rendez vous au lieu ordinaire, pantalon blanc et veste bleue. Par ordre du capitaine.

F. BRELET, sergt. maj.
21 m

LANCIERS D'ORLEANS.

LA compagnie montera à cheval, Dimanche prochain, 26 du courant, à 6 heures très précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, en grande tenue d'été, pantalon blanc, équipement, armement et harnachement au complet, pour une revue d'obligation et pour l'inspection ordonnée par la loi. On espère que tous les membres seront ponctuels à l'heure ci-dessus, vu qu'à 7 heures très précises l'inspection sera faite et tout délinquant sera passible des articles 9 et 10 de la discipline.

Par ordre du capitaine,
23 mai L. POMAREDE, Marl. de logis chef

JEUNE GARDE A CHEVAL.—La Compagnie montera à cheval Dimanche prochain le 26 mai courant, à 6 heures précises du matin, en grand uniforme, pantalon blanc, équipement et armement complets, pour une revue d'Inspection—Rendez vous, Place St. Antoine.

Les membres de la compagnie sont invités à passer à la chambre des armes du comité pour y prendre connaissance des nouveaux réglements, et les signer s'ils n'ont aucune observation à y faire—Ceux qui négligeront de remplir cette formalité d'ici à dimanche 26 du courant, seront considérés comme ayant adoptés ces réglemens.

Par ordre du capitaine,
CHS BELOT,
21 mai—4 M. E. des Logis Chef.

CAZADORES VOLANTES DE LES TADO.—La compañia tomará las armas el domingo 26 del corriente a la 6 de la mañana vestuario y armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco. Se recomienda la exactitud por ser esta una de las revistas de obligacion.

De orden del capitan,
23m FRANCISCO SOLER, sgto. 1ro.

LOUISIANA GREYS, ORDRE.

LES membres de cette compagnie sont notifiés de se rendre à l'arsenal Dimanche le 26 courant, à 6 heures du matin, uniforme complet, pantalon blanc, pour une revue d'inspection.

Par ordre de G. Bruel, commandant.
22 mai—3 JNO. R. BAKER, pro Sergt.

JAEGER ACHTUNG!!!

Die Mitglieder der Compagnie sind aufgefodert sich naechsten, Sontag den 26 May Morgens, 6 Uhr precis, in voller Uniform, Weisen Beinkleider, ohne Tornister, auf dem Versamlunge Zimmer einzufinden, zu einer Revue Inspection.

Auf Befehl des Capitains,
22 mai J. C. WAGNER, Ober-Jaeger.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le bataillon prendra les armes Dimanche prochain, vingt-six du courant, à 7 heures précises du matin. Rendez-vous au lieu ordinaire, équipement complet, uniforme d'été.

Par ordre du major.
21 mai A. SCHREIBER, adjudant-major.

GARDES D'ORLEANS—ATTENTION!

Vous prendrez les armes conformément à la loi Dimanche prochain, 26 du courant, à 7 heures précises du matin, pour une revue d'inspection, et vous vous réunirez au lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie en uniforme complet, tenue d'été, sans havresac. Par ordre du lieutenant commandant.

A. DUBUC, sergent major.

P. S. Les membres sont requis d'être ponctuels.
20 mai

CAZADORES DE ORLEANS!! ATTENCION!

La compañia se reunirá el Domingo, 26 del corriente, á las 6 en punto de la mañana con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para una revista de obligacion, se recomienda la mayor asistencia y puntualidad, la reunion en el parage acostumbrado.

De orden del capitan,
20 m F. A. GARCIA, sarg. primero.

CUIVRE 14 caisses cuivre pour doublage et 20 do à cuivrer, à vendre par S. HEATH & Co. 26, Camp. 23 mai

FAIENCE—Quelques paniers faïence assorti, en magasin et à vendre par S. HEATH & Co. 23 mai 26, rue du Camp.

POUR ST MARTINVILLE, Attakapas, Newton, Franklin et les ports intermédiaires. Le bateau à vapeur neuf A FUSELIER, capitaine Willis Main, partira pour les ports ci-dessus samedi le 25 courant, à 4 heures, p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Bienville ou à 24m J. HALL & H. B. BEIN, 19 N. Levée.

POUR LITTLE ROCK, Fort Gibson, Arkansas.—Le beau bateau à vapeur ITASCA, capitaine Wells, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira mardi prochain le 28 courant, à 10 heures du matin. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal ou à 24m BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

POUR LITTLE ROCK, Van Buren, Fort Smith, et Arkansas.—Le bateau à vapeur LOGANSPORT, capt James Douglas, partira pour les ports ci-dessus mardi le 28 courant, à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au quai de la rue du Canal ou à 24m WILLIAM S. BROWN, 26 Gravier.

POUR CINCINNATI, Louisville et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur fin marcheur COMMERCE, capt. Buckell, partira du bas de la rue Poydras lundi le 28 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HANNAY & ROBERTSON, 24m 57, Nouvelle Levée.

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas et les ports intermédiaires. Le bateau à vapeur AJAX, capitaine Batier, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira dimanche prochain, le 26 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à DURRIVE & DE BLANC, 24 mai 42 et 43, rue de la Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE via la Baie St. Louis, Passe Christian, Beloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur ISABELLA, capitaine C. Walker, partira du lac au bout du chemin à coulisses pour la Mobile samedi matin, 25 courant, immédiatement après l'arrivée des chars de 9 heures. Les personnes qui désirent envoyer leurs familles en campagne pourront les faire débarquer pendant le jour par ce bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à 24 m A. M. HOLBROOK.

PAQUEBOT DE LA RIVIERE ROUGE.—Pour Natchitoches, Alexandrie et les ports intermédiaires par la rivière Cane et Little River.—Le bateau à vapeur paquebot régulier TECHE, capitaine J. Chauvin, partira pour les ports ci-dessus samedi, à 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Bienville, ou à 24 m L. LECARPENTIER.

BATEAU DE PASSAGERS.

POUR ST-LOUIS ET ALTON—Le beau bateau-à-vapeur METEOR, capitaine B. W. Dunnica, est attendu sous peu et sera promptement expédié. Le Meteor a de belles chambres et a été bâti pour conduire des passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL, 21 mai 28, Vieille Levée.

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vap. GEN. BROWN, capitaine R. McConnell, partira positivement vendredi, le 24 courant, à 10 heures a m. Ce bateau ayant de belles chambres et tirant peu d'eau est préférable à tout autre dans cette saison de basses eaux. Pour fret ou quelques tonneaux ou passage, s'adresser à bord, ou à 23 m SAM. BELL, 69, Magasins.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le beau bateau à vapeur BUCK EYE, capitaine J. B. Thompson, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, samedi, le 25 du courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, ou à 23 m ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras.

POUR LOUISVILLE & Cincinnati—Le bateau à vapeur MOGUL, capt. Joseph Combs partira pour les ports ci-dessus, mercredi le 29 courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BRO. 23 m 57, rue Magasins.

POUR ST-LOUIS, Alton et les ports intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur LOUISVILLE capitaine N J Eaton, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira samedi le 25 courant, à 10 heures A. M. précises. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à 24m BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

PAQUET REGULIER entre la Nouvelle Orléans et La fourche—Le bateau à vapeur PAUL JONES, capt. R. Scott, fera les voyages pendant la saison, comme paquet régulier entre cette ville et le Bayou Lafourche, partant de la Nouvelle Orléans tous les mardis à 9 heures a. m. et de Donaldsonville le Dimanche matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à HENRI TETE, 13, Conti.

Ce bateau ne sera point responsable des dettes qui seront contractées à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un ordre du capitaine. 20 m

Bateau-à-vapeur à vendre—Un bateau tirant peu d'eau, à deux bouilloires et bien pourvu, [illegible] pour les renseignements, s'adresser à J. V. LAVILLEBEUVRE, 14 mai 17, Magasins.

EAU-DE-VIE ET VINS—2 pipes, 9 demi do, 7 quarts barriques et 10 octaves vin de madère de Sicile, 7 demi-pipes et 5 quarts barriques eau-de-vie le champagne et cognac, ayant droit au draw-back, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 23 mai 134, rue des Magasins.

ARDOISES en débarquement du Henry Bliss à St. James, 8300 duchesses, 14000 petites do. 1500 comtesses, 25,700 petites do, 14,500 vicomtesses, 4660 James, à vendre par S. HEATH & Co. 21 mai 95, rue du Camp.

BOITES A TOILETTE—Un bel assortiment de boites à toilette de Russie, acajou et bois de rose pour dames et messieurs à vendre par HYDE & GOODRICH, 17, Chartres. 23 m

BRIQUES à feu de Pensacole—15,000 de qualité supérieure, à vendre à bas prix en lots convenables aux acheteurs, par EDW. SPRAGUE, 23 mai 22, rue de la Douane.

EAU DE SELTZER en paniers de 25 jarres, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 23 m 50, rue Bienville.

DEMANDE—Une jeune femme, américaine, qui se dispose à passer l'été à la Nlle. Orléans, désire obtenir une pension dans une famille pour demeurer. Une famille française dans laquelle on parlerait l'anglais serait préférée. On donnera les meilleures recommandations. S'adresser à W. C. J. au bureau de ce journal. 23m

PERDU—Hier après midi, un Portefeuille en maroquin rouge, contenant deux billets de $5, un passeport de France, un extrait mortuaire, une note [illegible] un extrait de naissance. La personne qui a trouvé le dit portefeuille est priée de le renvoyer au bureau de l'Abeille et on donnera une récompense [illegible] 23 m—3

AVIS—La société ci-devant existant entre les soussignés sous le nom de Lawrence & Legendre, est dissoute de ce jour d'un consentement mutuel. Le nom de la société ne sera employé que dans la liquidation par l'un ou l'autre des parties.

Nouvelle Orléans, 23 mai 1839.

HENRY E. LAWRENCE,
23 m—30 A. LEGENDRE.

LE soussigné ayant acheté de MM. Lawrence & Legendre leur fond de marchandises, continuera le même genre d'affaire, au dit établissement, no. 28 et 29, Nlle. Levée.

R. T. LAWRENCE.

A VENDRE à l'amiable pour cause de départ. Le superbe Café d'Ambrogio situé rue St. Louis en face de la Bourse de la Cité, partie la ville la plus fréquentée. Ce Café est connu par sa propreté, et est bien achalandé. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire sur les lieux. 23m—1

AVIS.—Détenu à la Geole de St Jean Baptiste le nègre nommé SAM, disant appartenir à Harris de la Nlle Orléans. Il déclare [illegible] son maître est [illegible] Il a une plaie sous l'oeil du côté gauche. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Shérif.

Paroisse St. Jean Baptiste 20 mai 23 m

AVIS—Détenu à la Geole de St Jean Baptiste la négresse MARIE LOUISE, appartenant à Mr Emile Démécourt de la Nelle Orléans. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Shérif.

Paroisse St. Jn Baptiste 20 mai 23 m

$50 DE RECOMPENSE—Parti marron de la boulangerie de Dauquin frères, le 16 mai le nègre FIELD, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 4 pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes arquées, la droite plus que la gauche, la chevelure très épaisse. Il a emporté un habit de drap noir pendant qu'il avait environ $260 presque tout en or.

23 m—1 DAQUIN BROTHERS.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. Parti marron de chez la veuve Soulant, le nègre PETER, taille de quatre pieds cinq pouces, ne parlant qu'anglais, figure noire, mauvaises dents, gros yeux ressortis, toujours [illegible] Il est parti le 25 avril dernier de chez sa maitresse, demeurant dans la rue Champs-Elysées, entre Urquhart et Good. Il a emporté tout son linge avec lui. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira chez sa maîtresse ou dans une des geôles de la ville.

23 Mme. Vve. L. SOULANT.

$5 DE RECOMPENSE—CHIEN PERDU—Un petit chien basset anglais, ayant les pattes jaunes et des taches jaunes au dessus des yeux et répondant au nom de Tiger. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera au No. 21, Vieille Levée. 23m—4

MAISON A LOUER—Le rez de chaussée et les deux étages de la superbe maison joignant la Banque de l'Atchafalaya. L'on peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à 23m R. GRONING & co.

A LOUER—Un magasin et l'étage supérieur à louer, rue de la Vieille Levée. 23m—3

ASSURANCE MARITIME CONTRE L'INCENDIE.

Par la Compagnie d'Assurance du Floating-Dock de Saint-Louis.

LE soussigné étant dument autorisé comme agent de la compagnie ci-dessus pour la ville de la Nlle Orléans, est prêt à assurer les bâtiments, bateaux à vapeur et leur chargemens, ainsi que les maisons et autres bâtisses, les navires et les bateaux à vapeur dans le port, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les dommages que pourraient causer l'incendie. Il est aussi autorisé à ajuster et payer le montant des pertes qui peuvent avoir lieu dans les polices données par l'agent soussigné.

JOEL SMALL,
22m—6m chez Godfrey, Lawrie & Small, 28, Vieille Levée.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE PONTCHARTRAIN. Nouvelle-Orléans le 22 mai 1839.—Avis—Par une résolution du bureau des directeurs de cette compagnie, passée le 21 courant, le prix des billets sur le chemin-à-coulisses a été réduit à 25 cents.

22 mai—28 JNO B LEEFE, Secrétaire.

MADAME POTRON, professeur de Piano prévient les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle continuera pendant la saison d'été à donner des leçons en ville et chez elle. Son domicile est transféré rue St. Pierre, no 85, entre Royale et Bourbon.

22 mai—4

MESSRS. J. A. Targerenne, Jules Wiltier, E. Alleira, A. Pitet, Louis Richie, J. Michaud, E. Gamacheau et J. Wartell, consignataires de marchandises par le navire Monument du Havre sont requis de s'adresser au bureau du soussigné.

22m GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

A VENDRE par B. LACOSTE, rue Royale, No 103, en débarquement du navire Groton de Bordeaux,

50 barriques vin vieux chateau Margaux, St Julien Médoc et St. Emilien.
4 caisses seringues à [illegible] garnie
1 do do do pour femme.
1 do do do p enfants.

A vendre ou à louer la maison de feu Mde. veuve Duvergé, située dans la rue Royale entre Orléans et Ste. Anne. On la livrera le 15 du mois prochain. S'adresser à M. J. B. Olivier, demeurant sur les lieux. 20 mai—6

POUR PHILADELPHIE—Ligne entre la Louisiane et Pennsylvanie—Sailing le 25 du courant.—Le navire paquebot A. 1. ST LOUIS, capitaine Wm. Watson, peut prendre 100 balles de coton ou la valeur et partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, un rang au dessous de l'Hôtel de la Monnaie, ou à 24 mai N. F. COMLY & Co. 97 Camp.

POUR PROVIDENCE, R. I.—Le brick MOXEY, capitaine Grant, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira le 27 courant. Pour fret sur le pont ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à 24m ED. A. BRIDGE, 60 Gravier.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier, R. GRONING, capit. Landon, partira positivement mardi prochain le 28 courant.—Pour la balance du fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à 24m R. GRONING & co.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1. TALLAHASSE, capitaine Crocker, partant ce soir, peut prendre quelques passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à 24 mai H. C. CAMMACK & Co. Bank Place.

On a besoin d'un brick ou d'une goëlette du port de 150 ou 200 tonneaux pour aller dans un port du nord. S'adresser à 23 m J. B. BAILEY, 44 rue Bienville.

POUR NEW-YORK—Le navire A. 1. fin voilier NORWAY capt. Drummond, partira le 25 courant. Pour la balance du fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE, 23 m. 93 Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick brémois A 1 LOUISA FREDERICA, capt G. Scholberg, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, entre les deux marchés ou à HAGEDORN & CRAMER. 23m

POUR LA HAVANE—La goélette A1 fine voilière BUTTERFLY, capt. Farnsworth, sera prête à recevoir du fret vendredi le 24 courant, et partira positivement dimanche. Pour fret ou passage, s'adresser à J. W. ZACHARIE & co. 88 Douane. 23m

POUR HALIFAX, Nouvelle Ecosse—Le navire fin voilier ELIZA & ABBY, capitaine R. J. Wade, partira pour les ports ci-dessus, jeudi le 28 courant. Pour passage de chambre seulement, s'adresser au capitaine à bord, au poteau No. 12, seconde municipalité ou à 23m E & J ANDREWS, 32 Gravier.

POUR LE HAVRE—Le navire A. 1. OLYMPIA, capitaine Gray, ayant la plus grande partie de son chargement engagé sera promptement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à 21 mai FR. PERRET, 59, rue Toulouse.

POUR BOSTON—Le beau navire A. 1. LAGRANGE, capitaine Marshall, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 22 mai 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON.—Le brick fin voilier VOLANT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, a besoin d'environ 400 barils pour compléter son chargement; Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 22 mai 22, rue Bienville.

POUR NORFOLK et Richmond.—Le brick PAVO, capt. Cousens, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 22 mai 65, rue Commune.

LIGNE DE PAQUETS ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BALTIMORE—POUR BALTIMORE.—Le bâtiment paquebot A 1, MARY, capitaine F. J. Nickerson, a besoin de 200 barils et partira positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à 22m GEO. BEDFORD, 22, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.—Le navire JOHN CADMUS, capitaine Blanchard, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. A. BRIDGE, 60, Gravier 22m

POUR PHILADELPHIE.—Le brick OXY, capitaine Grant, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à 23m E. A. BRIDGE, 60, Gravier.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. 1 fin voilier DUBLIN, capitaine Skolfield partira sous peu, ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 22 mai 93, rue de la Commune.

ON a besoin d'un navire de première classe du port d'environ 250 boucauds tabac. S'adresser à 21 m KIDDER & HEAD, 24 Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Le navire A'1, QUEEN ADELAIDE, capt. Barstow, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 21 mai 65, Commune.

POUR LE HAVRE—Le beau navire de première classe VILLE DE BORDEAUX, capt. Pérault, partira positivement pour ledit port le 8 juin. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements dans ses chambres, s'adresser au capitaine à bord, à A. BOUTIN ou à [illegible] GALLY, 80, rue Toulouse. 21 m

POUR LA MOBILE—La goélette PERSEVERANCE, capt. Hobson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 20 mai 65, rue de la Commune.

POUR APALACHICOLA—La goélette paquebot CONSTITUTION, capt Woodbury, partira le premier bâtiment pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J H ASHBRIDGE, 20 mai 65, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier ELCY, capitaine Wall, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G BEDFORD, 22, rue Bienville. 20 mai

POUR PHILADELPHIE—Le brick de première classe NEW ENGLAND, capitaine Colley, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 20 mai 65, rue Commune.

POUR NEW-YORK—Le brick fin voilier ELISABETH, doublé en cuivre, capt Hawley, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira cette semaine. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à 20 mai G BEDFORD, 22, rue Bienville

POUR NEW YORK—Samedi le 25 mai le beau navire A 1 BYRON, Capt. Purington, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, sera expédié comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la presse à coton d'Orléans ou à J. H. ASHBRIDGE 65 Commune. 20 m

POUR NEW-YORK—Le brick A 1 LEONORA, capitaine Sharp, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 20 mai 65, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire OCTORARA, capitaine Decan, a besoin de 600 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J H ASHBRIDGE, 20 mai 65, rue de la Commune.

POUR BORDEAUX—La barque PETITE SUZANNE, capitaine Laguerenne, ayant les trois quarts de son chargement engagé, partira dans peu de jours; elle peut prendre 100 balles de coton. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face du dépôt de bois de M. Turner, Lafayette, ou à JOHN T LAGUERENNE & Co. 20 mai 9, rue Toulouse.

POUR PHILADELPHIE—Paquet du 25 mai—Ligne de paquets entre la Louisiane et la Pensylvanie. Le navire paquebot A 1 ST. LOUIS, capt. W. Watson, partira positivement le 25 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, au-dessous de l'Hôtel de la Monnaie, ou à N F. COMLY & co 97 Camp. 16m

POUR CHARLESTON—La goélette fine voilière FANNY, capt. Bray, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 16 m 65, Commune.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier SARAH ANN ASLEY, capitaine Bowden, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à R. GRONING & Co. 16m

POUR BORDEAUX—Le navire MORO CASTLE, capitaine P. C. Dumas, partira le 30 courant, il peut encore prendre 150 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à P. BORDELOIS, 116, Royale. 16m

500 MILLE Cigares de la Havane, Canones, Regalia et Commune; [illegible] Poivre de Tabasco. [illegible] vert de la Havane, en magasin et à vendre par A. M. DE MIRANDA, 22 mai—8 No. 113, rue Bourbon.

CENT CINQUANTE CAISSES Liqueurs assorties, telles que anisette surfine de Bordeaux, curaçao de Hollande, eau de vie de Dantzick, Marasquin de Zara, &c., à vendre par 22m—1a HY. LEGENDRE, 25, St-Louis.

A VENDRE par B. Lacoste, rue Royale, No. 103, en débarquement du navire Olympia, du Havre 22 caisses de superbe cotonnade, imitation écossaise et très nouveaux dessins, il s'en trouve parmi plusieurs de 3/4 de largeur. 22m—3

MESCHACEBEENNES—Nous annonçons avec plaisir au public que quelques exemplaires de Meschacébéennes, poésies par Dominique Rouquette se trouvent chez les libraires Morel, Johns et Lesseps. 21 m—4

BANQUE des Négociants et des Artisans.—Nelle Orléans, 20 mai 1839.—Conformément à la 17me section de la charte de cette institution, l'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu à la maison de banque lundi le 10 juin prochain, à dix heures, a. m. 21 m SAM C BELL, caissier.

COMPAGNIE DE LA VILLE D'ALABAMA. Cité d'Alabama, 15 mai 1839. Avis est par le présent donné qu'une élection des directeurs pour la compagnie de la ville d'Alabama pour l'année prochaine, aura lieu dans la cité d'Alabama lundi le 3 juin prochain, entre midi et 2 heures p.m. 21m SAM MORGAN, secrétaire.

ACTIONS de la banque des Citoyens, à vendre—213 actions de la campagne, à vendre par 21m Wm. FLOWER.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. Partie marronne [illegible] la négresse nommée PRUDENCE, âgée de neuf à dix ans, ayant une cicatrice au cou; la récompense [illegible] sera payée à quiconque la conduira à une des Geôles de l'Etat, ou la remettra à Melle BONNE VALET, Rue Toulouse encoignure du Bassin no. [illegible] 21 mai—6

CHEVAL TROUVE—Ayant été trouvé [illegible] jument bai clair sur la route du Bayou St. Jean, au lac [illegible] samedi dernier. La personne à qui elle appartient pourra la réclamer aux écuries du Bayou St. Jean, en payant les frais. 21 mai—3

A LOUER—A partir du 1er juin, la maison No. 129, rue Condé, entre Ursulines et St-Philippe à louer à bon marché. Pour les conditions, s'adresser à H. & W. HOPKINS, 21 m—1m No. 20, Vieille Levée.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MISSISSIPI Maritime et contre l'incendie—Nlle.-Orléans, le 20 mai 1839.—Les actionnaires de cette institution sont par les présentes notifiés et requis de payer trente piastres par action, le ou avant le 21 juin prochain, au bureau de la compagnie. Par ordre de la Direction, 20 m—1m HENRY LOCKETT, Prés. pro t.

AVIS—Robinson & Goodwin, 66, rue Chartres informent respectueusement leurs amis et le public en général, que E. Goodwin de la maison ci-dessus partira pour New York vers le 1er. juin. Ils invitent ceux qui désireront [illegible] ordres avant le temps de son départ.

16 m—1 1er. juin

TRAITES sur New-York à vendre par VAN WYCK & co, 35, Camp. 23m

VENTES A L'ENCAN.

PAR THOS J. SPEARS

Encanteur Gravier et Magasins.

IL sera vendu aujourd'hui, 24 mai, à 10 heures du matin, les articles suivans

1000 caisses raisins, M. R.
50 do de cerises à l'eau-de-vie,
100 do eau de fleur d'oranger,
50 do de Sauterne,
100 do de savon de Moschum, No. 1,
300 paires châssis de fenêtre,
25 setts bois de lits français,
50 de chaises, qualité assortie,
40 tambours mous,

AUSSI—Une grande quantité de superbes meubles, consistant en commodes, side-boards, secrétaires, bibliothèque, tables de centre, à déjeûner et à dîner, duo à cartes; dito pour ouvrage de dames, &c. Aussi—Une quantité de marchandises sèches et barles. 24 mai—1

PAR W. S. WATERMAN.

Au No. 112, rue Chartres.

VENTE de soie noire à coudre, de différente qualité, gants et bandes, meubles, &c. 24 mai

Vente d'Encan d'une machine à vapeur.

PAR J. A. BEARD,

SAMEDI sur à 5½ heures, en face de la rue de la Douane, sur la Levée.

Une machine à vapeur et ses bouilloires. 24 m

PAR H. J. DOMINGON

IL sera vendu aujourd'hui jeudi, 23 mai courant, à son magasin d'encan, No. 44, rue Toulouse,

POUR CLORE UN COMPTE,

100 caisses souliers, brodequins, pantoufles, bottes, &c. Le tout sera vendu sans limite.

Conditions; à la vente. 23—1

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu sans réserve, Vendredi, le 24 du courant, à 5 heures de l'après midi, sur la Levée, en face de la rue des Ursulines,

1300 paniers pommes de terre en bon état, en débarquement des navires John & Robert d'Irlande.

Conditions comptant. 23 mai—2

Vente de Sucre et Mélasse de la Raffinerie,

PAR J. A. BEARD,

VENDREDI matin, à 10 heures et demie, dans la rue du Canal près la Levée.

40 barillets beau beurre allemand,

Les marchands qui ont des effets à envoyer sont priés de les envoyer Vendredi avant 10 heures. 23m

Chapeaux, Ferronnerie et Marchandises sèches.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu, Samedi, à 10 heures, au No. 103, Nouvelle-Levée:

65 caisses chapeaux de drab noir,
93 doz. plateaux; 66 doux. chandeliers vernis,
8 douz. scies et longue-vues;
400 douz. couteaux,

Aussi poudre en flacons, marchandises sèches, etc., &c. 23 m

Vente de Groceries pour clore une affaire.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu Lundi, 27 courant, à 10 heures, au No. 58, rue de la Commune, seconde porte de Hôtel de la Cité, vins claret, du Rhin, Bourgogne, champagne, madère, Sherry, Port, eau-de-vies importées, genièvre, fruits à l'eau-de-vie, cigares, confitures, marinades, damejeannes, bouchons, papier à enveloppe, ficelle, sucre, café, &c. &c.

Conditions—Au dessous de $200, comptant; de $200 à 300, 60 jours, de $300 à 500, 90 jours; au dessus de $500, 4 mois, en donnant des billets endossés à satisfaction. 23 mai

PAR E. TRICOU, encanteur.

IL sera vendu jeudi six juin prochain, à midi précis, à la Bourse St. Louis, un demi terrain situé au faubourg Ste Marie, faisant partie du terrain désigné par le No. 8, du plan dressé par Joseph Pilié, voyer, déposé en l'étude de G. R. Stringer, maintenant Jules Mossy par acte du 27 décembre 1835. Ledit terrain mesure 30 pieds de face à la rue du Cirque entre les rues Poydras et Perdido sur 89 pieds 9 pouces de profondeur, ensemble les édifices y construits.

Conditions 1/3 comptant, balance à 6 12 mois de crédit; en cas de non paiement, les billets porteront intérêt de 10 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente devant Achille Chiapella not. pub. 23 m

PROPRIETES DANS LE CHEMIN DU BAYOU.

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi le 1er. juin prochain, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, (si elles ne sont pas vendues avant:)

Cette belle PROPRIETE AMELIOREE, appartenant ci-devant à Manuel Fleytas Esq., et joignant l'établissement connu sous le nom d'Académie de Belanger, située en face du triangle, formé par la jonction des rues Esplanade et Bayou. Cette propriété mesure 44 pieds, 7 pouces, (mesure américaine) de face à la rue du Bayou, sur une profondeur de 3 arpents.

Les améliorations sur cette propriété, consistent en une MAISON, briquetée entre poteaux et bien finie, ayant 4 appartemens au rez de chaussée et deux chambres à coucher au-dessus; aussi deux bâtisses briquetées entre poteaux, dans la cour, cuisine, chambres à domestiques, poulailler, &c. &c. Aussi une écurie, divisée pour 3 chevaux et 4 vaches, remise et grenier à foin. Toutes ces bâtisses n'ont point encore trois ans de service et sont bâties des meilleurs matériaux.

Cet établissement est bien situé pour une laiterie et jardinage, et est certainement un des meilleurs site pour une maison de campagne, étant à une petite distance de la ville.

Conditions.—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 24 mois de crédit, en donnant des billets portant hypothèque et endossés à la satisfaction du vendeur, [illegible] et portant 10 pour cent d'intérêt, jusqu'à ce que les billets soient payés à leurs échéances.

Cette propriété étant vendue pour clore une société, le vendeur se réserve le droit d'accepter ou de refuser les billets offerts en payements, ainsi que le droit de déclarer la vente nulle et non-avenue, si l'acte de vente n'est point passé avant le 15 juin prochain.

L'acte de vente sera passé pardevant Amédée Ducatel, Esq, not pub. 23m

PAR T. MOSSY & GARIDEL

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 avril 1839, il sera vendu mercredi, 26 juin 1839, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, sous la direction de Mr. Joseph Reynes, syndic des créanciers de Jacques Giraudeau, les propriétés suivantes, abandonnées par le failli à ses créanciers:

Une maison en bois située sur le Lac Pontchartrain, voisine de l'Hôtel Washington, de Mandeville, avec toutes les dépendances de celle-ci, appartenant par moitié indivise et à [illegible] Giraudeau, ainsi que tous les droits que les propriétaires peuvent avoir sur l'emplacement, ou cette partie du lac sur lequel cette maison et ses dépendances [illegible]

Conditions comptant.

L'acte de vente sera passé par C. V. Foulon, notaire public aux frais de l'acquéreur.

23 mai—6. 23 et 30 mai, 6, 13, 20 et 26 juin.

PAR DOMINGON.

IL sera vendu Mardi, le 28 mai 1839, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, sans réserve et pour clore une affaire;

Le towboat à vapeur PACIFIC avec ses apparaux et agrès selon son inventaire qui peut être vu à bord et qui sera exposé le jour de la vente. Le bateau et la machine à vapeur sont en bon état, et pourvu de tout ce qui est nécessaire et d'une grande quantité de charbon.

Les conditions de la vente sont—1/3 comptant, 1/3 à six mois, et 1/3 à 12 mois de crédit, en donnant des billets endossés à la satisfaction des vendeurs. L'argent et les billets devront être déposés entre les mains de M. Carlisle Pollock, notaire public, 48 heures après la vente, faute de quoi le bateau sera de nouveau mis à la vente au frais de l'acquéreur.

La livraison du bateau se fera immédiatement après la vente.

Les comptes et réclamations contre le bateau devront être présentés un jour avant la vente et l'on ne paiera aucun compte qui serait présenté après cette époque.

Les réclamations devront être présentées à Henry Baxter, agent du bateau à la Presse Millaudon. 21 mai

VENTE PAR LA COUR DES PREUVES.

Succession de feu Louis Landry.

EN VERTU d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse Ascension, il sera vendu à vente publique, par le soussigné, sur les lieux et prés decrits, le 10 Juin 1839, à dix heures du matin, la propriété suivante, savoir:—

UNE TERRE OU HABITATION

située dans la dite Paroisse, rive droite du fleuve Mississipi, à environ huit milles en haut de Donaldsonville, bornée en haut par la terre de Wade Hampton [illegible] en bas par celle d'Edouard Duffel jugé, ayant [illegible] arpents trois quarts, plus ou moins, de face au fleuve, sur quarante cinq arpents de profondeur à la [illegible] inférieure, et cinquante sept arpents sur la ligne supérieure, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent [illegible] une très belle maison de maître, &c. etc.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Dix mille piastres payable au premier mars 1840, et la balance en trois paiements égaux et annuels, dont le premier échéra en toute mars 1841, avec caution solidaire ou en billets endossés, au choix des héritiers, l'hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Toute somme qui ne sera pas payé à échéance portera intérêt annuel du jour de l'échéance à dix pour cent.

N. B. L'acquéreur sera mis en possession le premier janvier prochain, et non avant.

E. DUFFEL.

Ascension, ce 7 mai 1839. 21 mai 9.

UNE dame française désirerait être employée comme femme de chambre dans une famille qui partira pour France, ou qui résiderait à la campagne, elle peut fournir de bonnes recommandations. S'adresser rue de Chartres No. 92, au premier étage. 17 mai—8

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de prendre l'hôtel de Carrollton; il fera tous ses efforts pour le tenir à la satisfaction générale.

Les personnes qui désireront des repas particuliers sont priées de les commander d'avance.

Le soussigné prendra avec les personnes qui voudront résider quelque temps à l'hôtel tous les arrangements convenables.

Nlle-Orléans, le 17 mai 1839. C. LAVAUD, 18 mai—1m

AVIS D'ENCAN.—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'ayant obtenu du conseil de la Troisième Municipalité, l'usage d'un lot de terre, situé sur la Levée, entre les rues Esplanade et Champs-Elysées, et presqu'en face du hangar du chemin Pontchartrain, pour y effectuer ses ventes publiques de groceries, meubles, &c. Il vendra tous les jours de la semaine, et les ventes commenceront à 4 HEURES DE L'APRES MIDI, à partir de SAMEDI, le 18 DU COURANT.

Les marchandises limitées qu'on y enverra, et qui n'auront pas atteint le prix fixé, devront être enlevées par les propriétaires, après la vente, dans le cas contraire elles y resteront pour leur compte, et dans tous les cas, tous les échantillons seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.

Une grande tente a été disposée à l'effet de tenir les marchandises à l'abri de la pluie.

20m H. J. DOMINGON, encanteur.

A VENDRE à l'amiable ou par estimation, un CABARET (et Grocerie) situé encoignure des rues Magasins et St Joseph. Le dit cabaret est bien situé et très bien achalandé, et n'est vendu que pour cause de départ.

L'acquéreur trouvera aussi sur les lieux, une DOMESTIQUE s'entendant parfaitement à la vente et garantie de tous les vices et maladies prévenus par la loi.

Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux, rue St. Joseph No. 97 17 m.

GENIEVRE DE HOLLANDE—Le soussigné vient de recevoir par le brick Malaga d'Amsterdam:

300 pipes genièvre de Hollande, de la marque bien connue des steamboats, garanti de qualité supérieure, à vendre en lots convenables aux acheteurs à des conditions faciles.

HUGO C. GILDEMEESTER
45 rue Bienville

ARGENTERIE ALLEMANDE—Le soussigné agent pour un des établissements les plus célèbres, prend la liberté d'appeler l'attention des marchands à ces objets qui sont maintenant à un tel degré de perfection qu'ils ressemblent au véritable argent [illegible]

HUGO C. GILDEMEESTER,
45, rue Bienville